

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-60-SB

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la forte affluence du public pendant la période estivale,

Vu la présence de nombreux antiquaires, sur les parkings municipaux et sur l'espace portuaire à partir du mardi 18 août 2026 et jusqu'au lundi 24 août 2026 inclus à l'occasion du Village des Antiquaires,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : Un parking éphémère pour accueillir les voitures du public sera ouvert à partir du mardi 18 août 2026 à 16h, rue du 24 juin 1944 (camping-cars, vans et caravanes interdits) jusqu'au lundi 24 août 2026 à 18h.

Article 2 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue, le Maire de Barfleur et ses trois adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne et dans le cadre de sa délégation, d'assurer la bonne exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 18 août 2026

L'adjoint par délégation
Stéphane BÉCHADE

